

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REUNION DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022

Le vendredi 18 novembre 2022 à 14h00, la commission permanente du conseil départemental, dûment convoquée le 8 novembre 2022, s'est réunie Salle Alexis de Tocqueville, à la maison du Département, sous la présidence de Monsieur Jacky Bouvet.

Étaient présents :

Monsieur Philippe Bas, Monsieur Michel de Beauhoudrey, Monsieur Jacky Bouvet, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Monsieur Jacques Coquelin, Madame Stéphanie Coupé, Madame Marie-Pierre Fauvel, Monsieur Damien Ferey, Monsieur Benoît Fidelin, Monsieur Axel Fortin Larivière, Madame Sylvie Gâté, Monsieur Grégory Galbadon, Madame Nicole Godard, Madame Adèle Hommet, Madame Maryse Le Goff, Monsieur Jean-Marie Lebéhot, Madame Dany Ledoux, Madame Odile Lefaix-Véron, Madame Brigitte Léger-Lepaysant, Madame Nathalie Madec, Madame Valérie Nouvel.

Étaient excusés :

Monsieur Hervé Desserouer.

Étaient excusés et avaient donné procuration :

Madame Karine Duval procuration à Madame Stéphanie Coupé, Monsieur Philippe Gosselin procuration à Madame Adèle Hommet, Monsieur Pierre-François Lejeune procuration à Madame Odile Lefaix-Véron, Monsieur Jean Morin procuration à Monsieur Jacky Bouvet, Monsieur Alain Navarret procuration à Madame Sylvie Gâté.

Secrétaire de séance : Madame Adèle Hommet

* * *

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Réunion du 18 novembre 2022

Service Instructeur	: Direction générale adjointe Nature et infrastructures Direction de la mer, des ports et des aéroports
Titre du rapport	: Ports départementaux délégués - Bilan d'activité 2021 des délégations de service public
Commission	: Nature et infrastructures

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CG.2013-12-12.3-10 du 12 décembre 2013 approuvant le principe de déléguer, pour 30 ans, l'exploitation des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Port-Bail-sur-Mer à la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche ;

Vu la délibération CD.2017-12-8.4-1 approuvant la convention de délégation de service public confiant l'exploitation du port de Barfleur à la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche ;

Vu la délibération CD.2019-01-18.3-5 du 18 janvier 2019 approuvant la convention de délégation de service public confiant l'exploitation des ports patrimoniaux de La Hague à la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche ;

Vu la délibération CD.2020-01-17.3-5 du 17 janvier 2020 approuvant l'attribution à la SPL des ports de la Manche de la délégation de service public du port de Barneville-Carteret ;

Vu la délibération CD.2020-09-25.3-4 du 25 septembre 2020 approuvant l'attribution à la SPL des ports de la Manche de la délégation de service public des ports de Granville ;

Vu la délibération CD.2021-07-01.0-5 du 1er juillet 2021 donnant délégation à la commission permanente pour l'ensemble des attributions du conseil départemental à l'exception des attributions visées à l'article L. 3312-1 relatif au débat d'orientations budgétaires, au budget primitif, au budget supplémentaire et aux décisions modificatives et aux articles L. 1612-12 à 1612-15 relatifs aux opérations de fin d'exercice budgétaire, à l'approbation du compte administratif et aux dépenses obligatoires du Code général des collectivités territoriales et des attributions qui me sont déléguées ;

Chères collègues, chers collègues,

Le présent rapport a pour objet de vous présenter les bilans d'activité 2021 des délégations de service public (DSP) concernant la gestion des ports de Saint-Vaast-la-Hougue, Port-Bail-sur-Mer, Barfleur, La Hague, Barneville-Carteret et Granville par la société publique locale des ports de la Manche.

Le Département de la Manche a créé, en 2012, la société publique locale (SPL) d'exploitation portuaire de la Manche pour lui concéder l'exploitation et la gestion de l'entretien des ports départementaux de Saint-Vaast-la-Hougue et Port-Bail-sur-Mer, en y associant les communes respectives. La SPL est ensuite devenue concessionnaire de la gestion et l'exploitation des ports de Barfleur en 2017, La Hague en 2019, Barneville-Carteret en 2020 et Granville en 2021.

La société publique locale est une société anonyme intervenant exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif. Le capital est détenu à 100 % par les collectivités locales.

La SPL intervient pour la gestion et l'entretien :

- des différents ouvrages de protection et des écluses (Saint-Vaast-la-Hougue et Granville) ;

- des bassins de plaisance et d'échouage, des pontons, chaînes amarrages, etc. ;

- des terre-pleins et des différents quais ;

- des ouvrages nécessaires au fonctionnement du port (signalisation, avitaillement en combustibles, bureaux du port, locaux sanitaires ...)

- des services aux usagers.

Les rapports annuels de délégation de service public (DSP) 2021 ont été remis par la SPL, titulaire des DSP, au Département, conformément aux dispositions de la convention, permettant d'identifier les comptes et de retracer la totalité des opérations et de les analyser.

La SPL des ports de la Manche gère huit équipements portuaires distincts et à ce titre, constitue un seul établissement juridique avec plusieurs établissements secondaires (six). Les documents comptables sont le résultat d'une comptabilité analytique par établissement secondaire, résultats reconstruits à partir des comptes validés par le commissaire aux comptes. Les comptes de la SPL des ports de la Manche sont consolidés et une seule liasse fiscale est déposée au greffe du tribunal de commerce de Coutances.

I – PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

A) CARACTERISTIQUES DE LA DSP

Prise d'effet de la convention : 1er janvier 2014.

Echéance de la convention : 31 décembre 2043.

Durée de la convention : 30 ans.

Le port de plaisance de Saint-Vaast-la-Hougue dispose de 750 places dont 670 réservées aux autorisations d'occupations temporaires (AOT) annuelles et 80 pour les visiteurs de passage. Les quais du port (côté ville) peuvent accueillir une trentaine de bateaux de pêche professionnels.

Dans le cadre de la DSP, la SPL des ports de la Manche a l'obligation d'assurer les services suivants :

- le contrôle de l'exploitation du port sans permanence de gardiennage en dehors des heures d'ouverture du bureau du port ;

- la gestion des ouvertures et fermetures de la porte d'accès au port ;

- l'accueil des usagers pendant les heures d'ouverture du bureau du port ;

- l'information des usagers sur les visites et services disponibles sur le territoire de l'autorité délégante ;

- la transmission des renseignements météorologiques avec panneaux d'affichage de ces renseignements ;

- la vente de carburant ;
- la distribution d'eau potable ;
- la distribution d'énergie électrique ;
- la mise à disposition d'un accès internet via wifi ;
- le fonctionnement et le nettoyage des installations sanitaires accessibles en permanence (W.C., toilettes, douches, etc.) ;
- la lutte contre l'incendie ;
- la réception et l'enlèvement des ordures ménagères et des résidus (huiles de vidange, etc.) issus de ses activités de pêche, plaisance et commerce ;
- la pesée des produits de la pêche débarqués au port.

B) DONNEES COMPTABLES

Compte de résultat du Port de Saint-Vaast-la-Hougue :

Montants en k€	2020	2021	Variation n / n-1
Chiffre d'affaires locations	851	869	2,1 %
Chiffre d'affaires carburant	636	927	45,8 %
Autres produits	113	83	- 26,5 %
Sous total produits	1 600	1 879	17,4 %
Achats consommés	541	803	48,4 %
Charges exploitation	299	209	- 30,1 %
Impôts et taxes	101	83	- 17,8 %
Charges de personnel	227	267	17,6 %
Dotations amortissement / provisions	337	266	- 21,1 %
Redevance DSP	32	37	15,6 %
Autres charges	43	144	234,9%
Sous total charges	1 580	1 809	14,5 %
Résultat en k€	20	70	250 %

Le résultat 2021 est en nette progression par rapport à celui de l'année 2020 du fait de la reprise d'activité à compter du mois de mai 2021. Si le résultat des locations longue durée est revenu à la situation avant covid, les locations de courtes durées (visiteurs) sont encore en deçà d'une année habituelle (- 30 k€/2019). Le chiffre d'affaires de la plaisance progresse néanmoins de 2,1 % malgré une légère baisse des tarifs en 2021 (0,06 %).

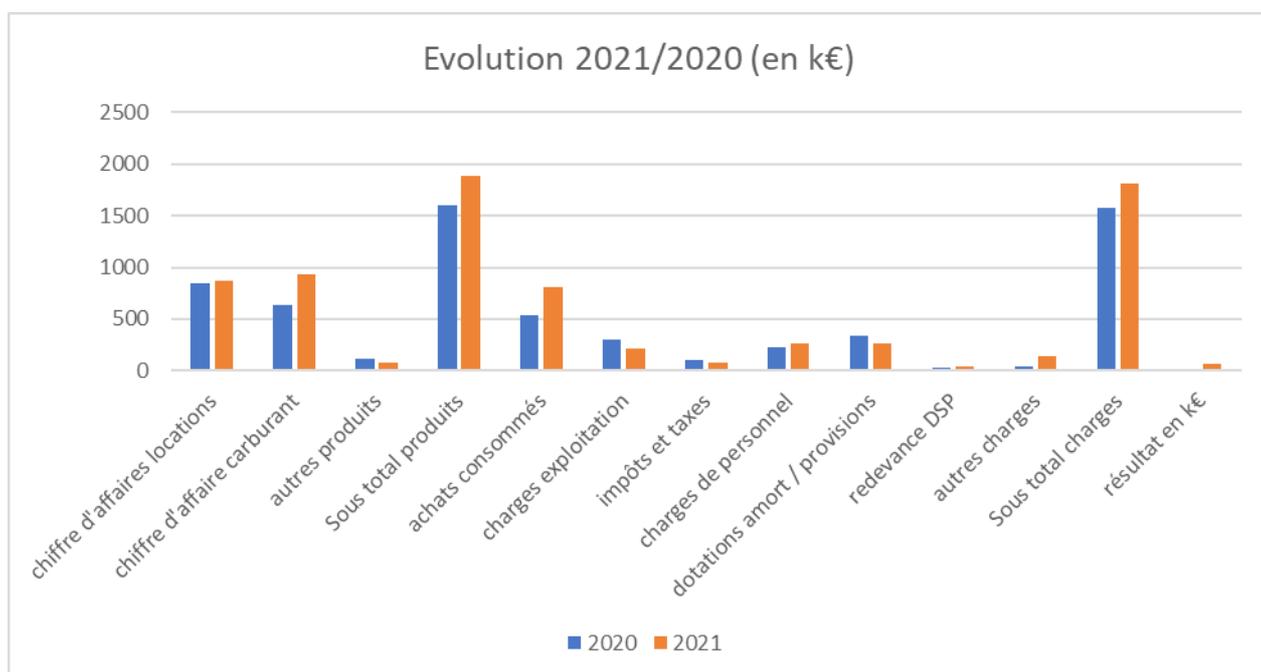
Le total des charges progresse de 14,5 % par rapport à 2020, mais reste stable par rapport à des années sans travaux de dragage ou sans covid (charges hors achat de carburant pêche de 1 006 k€ en 2021, contre 1 077 k€ en 2017, 1 047 en 2018).

Les charges de personnel sont en augmentation du fait de la fin des allègements exceptionnels de charges de personnel lié au covid (34 k€) et du passage d'un salarié de 50 % à 80 % en 2021.

Les autres charges sont également en augmentation (+ 100 k€) du fait principalement de la nouvelle imputation comptable sur cette ligne des frais de personnels et de services apportés par le siège de la SPL (direction, comptabilité, RH, informatique, téléphonie, communication) qui représente 88 k€, contre 73 k€ en 2020 (sans frais informatique et communication).

Parallèlement, les charges d'exploitation baissent de 90 k€ en 2021, principalement dû à ce changement de lignes comptables.

Finalement, le résultat financier du port de Saint-Vaast-la-Hougue s'élève à 70 k€, supérieur au résultat de 2020 (20 k€) mais inférieur à 2019 (89 k€), année de référence sans covid.



C) INVESTISSEMENTS REALISES

Remplacement du système de jeton pour les douches

Dans le bloc sanitaire du bureau du port, le système de jeton pour les douches a été remplacé par un système de robinets temporisés. Ces installations permettront d'économiser l'eau et de simplifier l'utilisation et l'accès aux douches pour les visiteurs.

Voilier en location (Le Tham)

La SPL s'est doté, dans le cadre d'un dossier de recouvrement avec un client, d'un voilier que les agents du port de St-Vaast-la-Hougue ont restauré afin de pouvoir le proposer à la location dans l'esprit boat-club.



Réaménagement du parking situé rue de l'Amiral Vaultier

Les travaux de réaménagement du parking ont débuté en décembre 2021. La fin de travaux a eu lieu en mars 2022.

Ces travaux comprennent la reprise du parking du restaurant La Marina ainsi que l'aménagement d'un parking clôturé et réservé aux titulaires d'une AOT dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue. L'ensemble des eaux de ruissellement de ces parkings a été prétraité.

Le montant total des travaux est de 239 501 € TTC. Ce montant comprend la reprise de la chaussée de la zone technique au niveau de l'élévateur à bateau.

Diagnostic de corrosion des portes par l'entreprise Accoast

En septembre 2021, un diagnostic corrosion des portes du port de Saint-Vaast-la-Hougue a été réalisé par la société Accoast pour un montant de 9 000 € TTC. Les conclusions sont les suivantes :

- revêtement intérieur des vantaux et de la zone de marnage de la partie extérieure : bon état apparent et aucune perte d'épaisseur significative mesurée ;

- revêtement de la zone d'éclaboussure de la partie extérieure de la porte : dégradé ainsi que celui de la passerelle piétonne. Zones nécessitant une reprise de leur revêtement. Toutefois, les mesures d'épaisseur n'ont pas montré de perte d'épaisseur importante ;

- nécessité de remplacer le système de protection cathodique (anodes sacrificielles). Cependant, les vantaux ne montrent pas de signes d'une nécessité d'un carénage à court ou moyen terme.

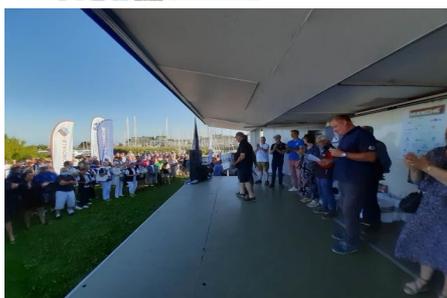
D) Actions événementielles :

Accueil d'une étape du Tour Voile 2021 (7-8 juillet 2021)

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue a accueilli pour la première fois une étape du Tour Voile. Dix équipages ont participé à cette édition 2021 sur des trimarans Diam 24. En dehors de la compétition, les bateaux étaient stockés à terre sur le quai Tourville.

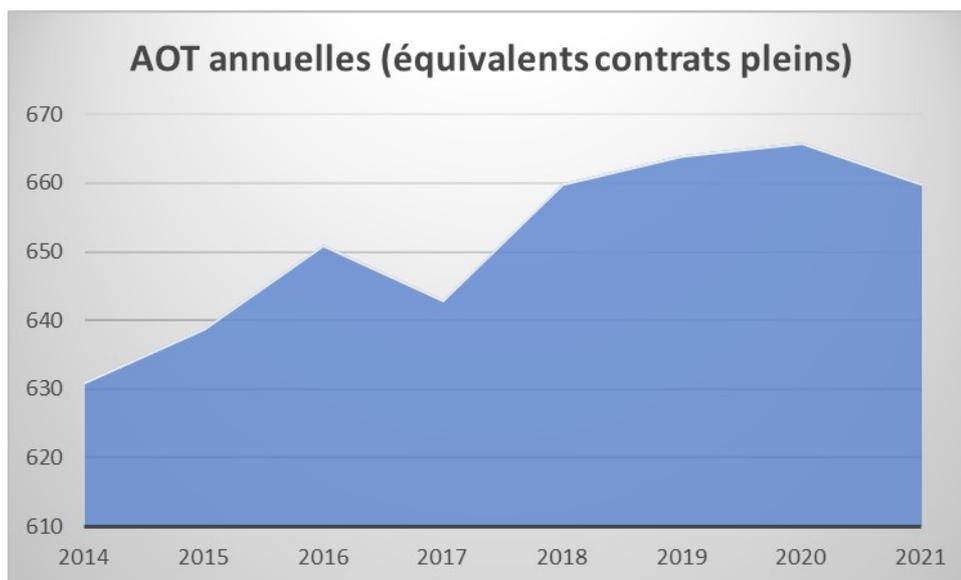


Arrivée du Tour des Ports de la Manche (16 juillet 2021)



E) Fréquentation et analyses

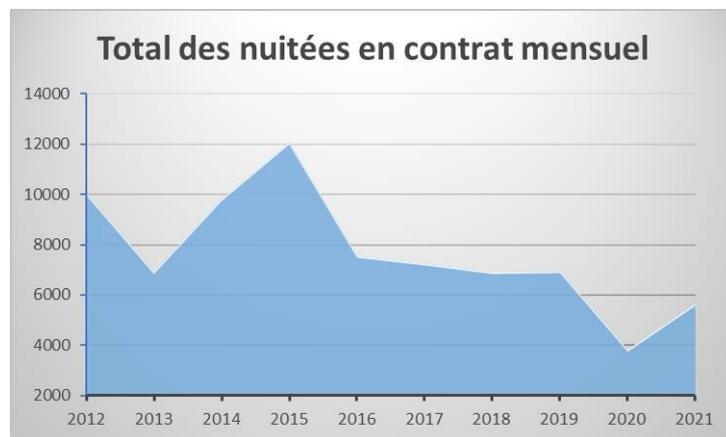
AOT annuelles :



En 2021, le nombre d' « équivalents contrats pleins » est de 660 (hors bateaux de pêche à quai) soit six de moins qu'en 2020.

Le chiffre reste stable mais en légère diminution principalement due à de nombreux refus lors de l'attribution d'emplacement, surtout dans les catégories où la liste d'attente est courte.

Escales supérieures à un mois :



Le début de la saison 2021 s'est déroulé dans un contexte de crise sanitaire. Aussi, la fréquentation 2021 ne rattrape pas les niveaux connus avant la crise (pour mémoire 6 959 nuitées en 2019).

Néanmoins, 5 671 nuitées mensuelles pour 48 bateaux ont été enregistrées en 2021 soit en moyenne 118 nuitées par bateau, contre 3 818 nuitées pour 37 bateaux en 2020.

A noter : le pic de 2014 et 2015 était lié au dragage du port de Grandcamp-Maisy. De nombreux bateaux ont été accueillis en « mensuels » à cette occasion. Ces années ne peuvent donc pas être prises comme référentes.

Escales en passage :

En 2021, la fréquentation a légèrement augmenté par rapport à 2020 avec 322 nuitées de plus (+ 9,3 %) mais cela reste bien en deçà des valeurs de 2019 (- 18,8 %).

La principale raison est la quasi-absence des plaisanciers britanniques avec les effets cumulés des obligations sanitaires et du brexit.



Concernant la répartition des nuitées, il est intéressant de noter que sur les trois dernières années, malgré les conditions sanitaires, les plaisanciers français sont présents de façon stable.

En revanche, l'effet combiné de la covid et du brexit ont provoqué l'effondrement du passage des plaisanciers britanniques.

Des démarches complexes rendaient l'accès à l'Angleterre et aux Îles anglo-normandes compliquées voire impossibles ; ce qui a profité à nos ports puisque les bateaux allemands, belges et néerlandais ont concentré leur navigation sur la France.

Le nombre de nuitées belges en 2021 est à un niveau jamais atteint auparavant : 398 nuitées contre 191 en 2020 et 265 en 2019.

Flotte de pêche :

Au 31 décembre 2021, 36 bateaux de pêche professionnelle bénéficient d'un contrat annuel dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue : 35 bateaux sont sur le quai pêche et un bateau sur le ponton L.

Bilan location de vélos :

Une belle progression entre 2021 et 2020 : + 20 % à la demi-journée et + 42 % à la journée, probablement en lien avec les nationalités des bateaux visiteurs (Europe du Nord).

Bilan des cales :

En 2021, le nombre de forfaits journaliers a plus que doublé par rapport à 2020 et est largement supérieur aux chiffres de 2019 (105 forfaits en 2020 et 135 en 2019). A noter : c'est la première année que les forfaits mensuels ont été autant utilisés (en été principalement).

Les forfaits annuels restent stables par rapport à 2020, en lien avec le manque de visibilité liée à la situation sanitaire :

Forfait journalier	240
Forfait hebdomadaire	4
Forfait mensuel	10
Forfait annuel	20

F) Qualité/Sécurité /Environnement

Installation environnementale sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue :

Pour rappel, le port de Saint-Vaast-la-Hougue dispose :

- d'une déchetterie portuaire avec récupération des principaux déchets dangereux liés aux activités de la plaisance : ferrailles, filtres à gasoil, batteries, pots de peinture et anti-fouling, ... ;

- d'un collecteur d'eau de vannes (eaux noires, eaux grises) sur ponton ;

- d'un collecteur de jus de cale sur ponton ;

- plusieurs collecteurs d'huiles minérales usagées ;

- plusieurs sites de tri sélectif (verre, emballages, journaux/magazines) ;

- plusieurs récepteurs de déchets ménagers et assimilés ;

- un collecteur d'huiles usagées pour la pêche (système de pompage et local de réception de bidons d'huile) ;

- une zone technique avec aire de carénage équipée de réseaux de collecte des eaux de surface pour les prétraiter (décanteur lamellaire) avant rejet en mer ;

- des stations d'avitaillement en carburant (pêche et plaisance) avec récupération des égouttures.

De nouvelles actions environnementales ont été réalisées sur le port de Saint-Vaast-la Hougue :

- installation de temporisation en eau et en électricité sur sept pontons (sur onze) ;

- pré-traitement des eaux de parking du terre-plein sud ;

- récupération des eaux chargées en hydrocarbures des aires de dépotage pour le carburant ;

- mise en place d'une poubelle flottante « sea bin » permettant de récupérer les macro-déchets flottant sur le port.

Pavillon Bleu 2021 :

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue mène depuis plus de 25 ans une politique de développement touristique durable.

Forte de ses efforts en matière environnementale, l'équipe de Saint Vaast-la-Hougue, s'est vue décerner, pour la 26^e année consécutive, le label « Pavillon Bleu » au titre de ses infrastructures portuaires.

Mise à jour du plan de réception et de traitement des déchets :

Le plan de réception et de traitement des déchets, commun aux ports de St-Vaast-la-Hougue et Barfleur, a été validé le 20 janvier 2020 pour une durée de cinq ans. Sa prochaine mise à jour est prévue début 2025.

II - PORT DE PORT-BAIL-SUR-MER



A) CARACTERISTIQUES DE LA DSP

Prise d'effet de la convention : 1er janvier 2014.

Echéance de la convention : 31 décembre 2043.

Durée de la convention : 30 ans.

Le port de plaisance de Port-Bail dispose de 310 places dont 280 réservées aux AOT annuelles et 30 pour les visiteurs de passage.

Dans le cadre de la DSP, le port de Port-Bail a l'obligation d'assurer les services suivants :

- le contrôle de l'exploitation du port, sans permanence de gardiennage en dehors des heures d'ouverture du bureau du port ;
- l'accueil des usagers pendant les heures d'ouverture du bureau du port ;
- l'information des usagers sur les visites et services disponibles sur le territoire de l'autorité délégante ;
- l'affichage des renseignements météorologiques ;
- la distribution d'eau potable ;
- la distribution d'énergie électrique ;
- la mise à disposition d'un accès internet via wifi ;
- le fonctionnement et le nettoyage des installations sanitaires accessibles en permanence (WC, toilettes, douches, etc. ;
- la lutte contre l'incendie ;
- la réception et l'enlèvement des ordures ménagères et des résidus (huiles de vidange, etc.) issus de ses activités pêche et plaisance.

B) DONNEES COMPTABLES

Compte de résultat du port de Port-Bail-sur-Mer :

Port-Bail - Montants en k€	2020	2021	Variation n / n-1
Chiffre d'affaires locations	287	277	- 3,5 %
Subvention d'exploitation	0	0	0,0 %
Autres produits	60	112	86,7 %
Sous total produits	347	389	12,1 %
Achats consommés	116	239	106,0 %
Impôts et taxes	33	35	6,1 %
Charges de personnel	58	47	- 19,0 %
Dotations amortissement / provisions	304	61	- 79,9 %
Redevance DSP	8	8	0,0 %
Autres charges	1	25	2 400,0 %
Charges financières	13	12	-7,7 %
Crédit d'impôt	0	-10	
Sous total charges	520	417	-19,8 %
Produits exceptionnels	208		- 100,0 %
Résultat en k€	17	-28	- 264,7 %

Le chiffre d'affaires est en baisse compte tenu du départ de plaisanciers inscrits sur la liste d'attente vers le port de Barneville-Carteret (environ 25 bateaux). Les autres produits sont principalement constitués à hauteur de 102 k€ de la reprise de provision pour les travaux de maçonnerie sur la digue extérieure et les rejointoiements effectués en 2021.

Ces travaux viennent donc impacter la ligne achats consommés pour le même montant ainsi que les travaux de désensablement (72 k€).

Les autres charges sont également en augmentation (+ 25 k€) du fait principalement de la nouvelle imputation comptable sur cette ligne des frais de personnels et de services apportés par le siège de la SPL (direction, comptabilité, RH, informatique, téléphonie, communication).

C) ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

Les questionnaires de satisfaction sont à disposition mais aucun retour n'a été enregistré.

D) INVESTISSEMENTS REALISES

	Montant HT
Estacade du port de Port-Bail-sur-Mer : Mission diagnostic, PRO et DQE : Bureau d'études : QSB Estimation des travaux	4 960,00 € 250 000,00 €
Maintien des profondeurs de la zone d'échouage : Mastellotto TP : 22 592 m ³	71 447,10 €
Travaux de confortement de la jetée et du quai ouest (y compris la cale du bureau du port) : SAS Verchéenne : à compter de septembre 2021	101 970,00 €



E) Fréquentation et analyses

Escales supérieures à un mois

Douze bateaux pour 600 nuitées

Récapitulatifs des nuitées/bateaux hors AOT annuelle :

LOCATIONS	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
À l'année	295	300	272	- 9,3 %
Escales supérieures à 1 mois Nb de bateaux/nuitées	13/800	4/235	12/600	+200%+155%
Navires visiteurs	121	66	67	+ 1,5 %
Nuitées visiteurs	560	307	321	+ 4,5%

Bilan des locations de vélos :

VELOS ASSISTANCE ELECTRIQUE	
Location ½ journée	387,50
Location journée	625
Location deux jours	675
Location sept jours	225

VELOS CLASSIQUES	
Location ½ journée	86,67
Location journée	240
Location deux jours	275
Location sept jours	630

Bilan des cales :

Le nombre de forfaits cales en 2021 que ce soit à l'année ou à la journée :

Forfait journée	88
Forfait hebdomadaire	3
Forfait mensuel	1
Forfait annuel	15

Flotte de pêche :

Au 31 décembre 2021, quatre bateaux de pêche professionnelle bénéficient d'un contrat annuel dans le port de Port-Bail-sur-Mer.

F) Qualité/Sécurité /Environnement

Installation environnementale sur le port de Port-Bail

Pour rappel, le port de Port-Bail-sur-Mer dispose de :

- un collecteur d'huiles minérales usagées ;
- un site de tri sélectif (verre, emballages, journaux/magazines) ;
- plusieurs récepteurs de déchets ménagers et assimilés ;
- une installation de temporisation en eau et en électricité sur l'ensemble des pontons du port.

Mise à jour du plan de réception et de traitement des déchets

Le plan de réception et de traitement des déchets est un document qui doit être mis à jour au minimum tous les cinq ans. Celui du port de Port-Bail a été renouvelé en 2019.

Ce document permet ainsi de répondre à l'ensemble des besoins du port en termes de réception et de traitement des déchets.

III - PORT DE BARFLEUR



A) CARACTERISTIQUES DE LA DSP

Prise d'effet de la convention : 1er janvier 2018.

Echéance de la convention : 31 décembre 2047.

Durée de la convention : 30 ans.

Le port de plaisance de Barfleur dispose de 140 emplacements.

Dans le cadre de la DSP, le port de Barfleur a l'obligation d'assurer les services suivants :

- l'accueil des plaisanciers et des usagers des installations portuaires ;
- la gestion des terre-pleins ;
- la fourniture des services portuaires (cale de mise à l'eau, fourniture d'eau et électricité sur le quai, collecte des déchets, avitaillement en carburant des bateaux de pêche) ;
- la gestion des outillages ;
- l'animation et les actions commerciales valorisant les équipements portuaires ;
- la surveillance des équipements portuaires ;
- l'entretien, la réparation et le renouvellement des équipements ;
- les travaux d'extension et d'amélioration.

B) DONNEES COMPTABLES

Compte de résultat du port de Barfleur :

Barfleur - Montants en k€	2020	2021	Variation n / n-1
Chiffre d'affaires locations plaisance	39,74	40,28	1,4 %
Chiffre d'affaires locations pêche	11,62	12,84	10,5 %
Redevances occupation domaine	32,1	20,97	- 34,7 %
Chiffre d'affaires carburant		511,57	
Transfert charges exploitation	1,57	2,63	67,5 %
Sous total produits	85,03	588,29	591,9 %
Charges d'exploitation	47,45	40,89	- 13,8 %
Achat carburant		453,47	
Impôts et taxes	1,47	0,62	- 57,8 %
Charges de personnel	31,73	16,11	- 49,2 %
Dotations amortissement / provisions	26,36	28,02	6,3 %
Redevance DSP	1,15	3,21	179,1 %
Autres charges	0,45	40,686	8 941,3 %
Impôts sur les bénéfices	- 6,6	1,4	- 121,2 %
Sous total charges	102,01	584,406	472,9 %
Résultat en k€	- 16,98	3,884	

La SPL a repris la gestion de l'avitaillement en carburant du port de Barfleur en février 2021, ce qui a eu pour conséquence de modifier radicalement la structure de recettes du port et de dégager un léger bénéfice (3 884 € contre un déficit de 16 978 € en 2020). Les recettes traditionnelles plaisance et pêche sont en légère augmentation bien que les tarifs n'aient pas augmenté en 2021.

Les charges augmentent elles aussi du fait de l'achat du carburant ainsi que de la nouvelle imputation comptable des frais de personnels et de services apportés par le siège de la SPL (direction, comptabilité, RH, informatique, téléphonie, communication) qui représente 6,6 k€, et de la refacturation des services apportés par le port de Saint-Vaast-la-Hougue (33,6 k€).

C) INVESTISSEMENTS REALISES

Reprise de la station carburant pêche de Barfleur :

Depuis le 17 février 2021, la station carburant pêche de Barfleur est gérée par la SPL des ports de la Manche (ancien exploitant : Manche Hydrocarbures).

Le montant des opérations de remise en route et de reprise s'est élevé à 18 k€ HT.

Acquisition d'un nouveau collecteur pour les huiles moteur :

Un nouveau collecteur a été mis en place par la SPL au niveau du centre de débarque pour permettre la collecte des huiles usagées des moteurs et ainsi supprimer les deux cuves enterrées sur le quai Henri Chardon : 9 830 € HT.



Changement des chaînes-filles et marquage des bouées d'amarrage :

Durant l'été 2021, les ballons de mouillage ont été remplacés avec l'ajout d'un marquage précisant l'emplacement. Certaines chaînes-filles, détériorées, ont également été changées.

Le montant de ces travaux est de 11 254 € HT.

E) Fréquentation et analyses

AOT annuelles :

Au 31 décembre 2021, les contrats au mouillage étaient répartis comme suit :

Années	2021	2020
AOT annuelles au 31 décembre	123	131
dont mouillages sur la grille	90	96
mouillages à la Bretonne	20	20
mouillages au Cracko	7	7
mouillages professionnels	6	8

Le total des mouillages est de 123 bateaux.

Escales supérieures à un mois :

En 2021, 729 nuitées mensuelles pour sept bateaux contre 85 nuitées en 2020 pour deux bateaux.

Escales en passage :

Les escales de passage sont regroupées dans le tableau suivant :

Années	2021	2020
nombre nuitées à quai	0	5
nombre bateaux à quai	0	4
nombre nuitées mouillage	48	81
nombre bateaux mouillage	6	7

Flotte de pêche :

Au 31 décembre 2021 :

- quatorze bateaux de pêche professionnelle à quai (treize en 2020) ;
- six au mouillage dans le port de Barfleur (huit en 2020).

Bilan des cales :

Bien qu'il reste assez faible, le bilan des forfaits cales a doublé, pour sa troisième année de fonctionnement, par rapport à 2020 :

forfait journée	17
forfait hebdomadaire	1

F) Qualité/Sécurité /Environnement

Installation environnementale sur le port de Barfleur :

Un collecteur d'huiles usagées, bidons et filtres liés à l'activité de pêche a été installé à proximité du centre de débarque permettant de vidanger et supprimer les deux points de collecte d'huile situés sur le quai Henri Chardon.

Montant de cette nouvelle installation : 11 796 €TTC.

Mise à jour du plan de réception et de traitement des déchets :

Le plan de réception et de traitement des déchets est un document qui doit être mis à jour au minimum tous les cinq ans.

Ce document permet ainsi de répondre à l'ensemble des besoins du port en termes de réception et de traitement des déchets en mutualisant les moyens mis en place avec le port de Saint-Vaast-la-Hougue.

La dernière version a été validée le 20 janvier 2020.

IV - PORTS DE LA HAGUE



A) CARACTERISTIQUES DE LA DSP

Prise d'effet de la convention : 1er janvier 2019.

Echéance de la convention : 31 décembre 2048.

Durée de la convention : 30 ans.

Le nombre de postes et places gérés par les ports de La Hague est :

- pour le port d'Omonville-la-Rogue : 66 emplacements (dont sept pour les pêcheurs professionnels) ;

- pour le port de Racine : 25 emplacements ;

- pour le port de Goury : 40 emplacements (dont quatre pour les pêcheurs professionnels) ;

Soit un total de 131 emplacements pour les ports patrimoniaux de La Hague.

Dans le cadre de la DSP, la SPL des ports de la Manche a l'obligation d'assurer les services suivants :

- la gestion administrative, financière et commerciale des ports ;
- l'accueil des usagers des installations portuaires ;
- la gestion des terre-pleins et des immeubles ;
- la fourniture des services portuaires (cale de mise à l'eau, fourniture d'eau et électricité sur le quai, collecte des déchets) ;
- l'animation et les actions commerciales valorisant les équipements portuaires ;
- la surveillance des équipements portuaires ;
- l'entretien, la réparation et le renouvellement des équipements ;
- les travaux d'extension et d'amélioration.

B) DONNEES COMPTABLES

La Hague - Montants en k€	2020	2021	Variation n / n-1
Chiffre d'affaires LD	22,8	22,8	0,0 %
Subvention d'exploitation	16	32,9	105,6 %
Sous total produits	39	55,7	42,8 %
Charges d'exploitation	12,5	5,9	- 52,8 %
Charges de personnel	1,4		- 100,0 %
Impôts et taxes	0,4	0,1	- 75,0 %
Dotations amortissement / provisions	23	22,69	- 1,3 %
Impôts sur les bénéfices	0,3	4,76	1 486,7 %
Autres charges	0,5	9,04	1 708,0 %
Sous total charges	38,2	42,49	11,2 %
Résultat en k€	0,8	13,21	1 551,3 %

Le chiffre d'affaires des ports de La Hague reste constant, en revanche, la subvention d'exploitation versée par le Département de la Manche a été versée en plus de la subvention habituelle pour les travaux de gros entretien du port. Il s'agit là du fonctionnement normal de la DSP, le Département s'étant engagé à compenser auprès du gestionnaire la faiblesse des tarifs imposés par le Département à la SPL.

Les autres charges sont en forte augmentation (+ 9 k€) du fait principalement de la nouvelle imputation comptable sur cette ligne des frais de personnels et de services apportés par le siège de la SPL (direction, comptabilité, RH, informatique, téléphonie, communication) et des personnels du port de St-Vaast-la-Hougue qui assurent la gestion du port.

C) Investissements réalisés

- fourniture et pose d'un nouveau treuil potence : 4 697 € TTC ;
- changement de chaines de mouillages (filles) : quinze chaines, cinq bouées et rajout de longueur sur trois chaines.

D) Fréquentation et analyses

AOT annuelles :

Au 31 décembre 2021, les contrats au mouillage en plaisance étaient répartis comme suit :

AOT annuelles au 31 décembre	2021	2020
port d'Omonville-la-Rogue	60	59
port de Goury	35	34
port Racine	24	24
TOTAL	119	117

Au terme de cette première année, les ports de La Hague restent complets.

Escales en passage :

Aucune escale de passage n'a été enregistrée en 2021.

Flotte de pêche :

Au 31 décembre 2021, il y a quatre bateaux de pêche professionnelle au port d'Omonville-la-Rogue.

E) Qualité/Sécurité /Environnement

Plan de réception et de traitement des déchets :

La gestion des déchets est assurée par la communauté d'agglomération Le Cotentin.

La SPL ne tient donc plus de plan de gestion des déchets.

V - PORT DE BARNEVILLE-CARTERET



A) CARACTERISTIQUES DE LA DSP

Prise d'effet de la convention : 1er janvier 2020.

Echéance de la convention : 31 décembre 2049.

Durée de la convention : 30 ans.

Dans le cadre de la DSP, la SPL des ports de la Manche a l'obligation d'assurer les services suivants :

- le contrôle de l'exploitation du port sans permanence de gardiennage en dehors des heures d'ouverture du bureau du port ;
- la gestion des ouvertures et fermetures de la porte d'accès au port ;
- l'accueil des usagers pendant les heures d'ouverture du bureau du port ;
- l'information des usagers sur les visites et services disponibles sur le territoire de l'autorité délégante ;
- la transmission des renseignements météorologiques avec panneaux d'affichage de ces renseignements ;
- la vente de carburant ;
- la distribution d'eau potable ;
- la distribution d'énergie électrique ;
- la mise à disposition d'un accès internet via wifi ;
- le fonctionnement et le nettoyage des installations sanitaires accessibles en permanence (WC, toilettes, douches, etc.) ;
- la lutte contre l'incendie ;
- la réception et l'enlèvement des ordures ménagères et des résidus (huiles de vidange, etc.) issus de ses activités de pêche, plaisance et commerce.

B) DONNEES COMPTABLES

Barneville-Carteret Montant en k€	2020	2021	Variation n / n-1
Chiffre d'affaires locations	593,33	862,62	45,4 %
Vente carburant plaisance	0	56,27	
Recettes pêche	4,88	6,39	30,9 %
Autres produits	58	0,72	- 98,8 %
Subvention extension port		21,5	
Sous total produits	656	947,5	44,4 %
Achats consommés et charges	301	356,04	18,3 %
Achat carburant plaisance		53,27	
Impôts et taxes	39	49,54	27,0 %
Charges de personnel	188	230	22,3 %
Dotations amortissement / provisions	126	238,53	89,3 %
Redevance DSP	10	10	0,0 %
Autres charges	1	108,43	10 743,0 %
Charge financières emprunts		19,63	
IS		- 31,25	
Sous total charges	665	1 034,19	55,5 %
Résultat en k€	- 9	- 86,69	863,2 %

Le chiffre d'affaires du port de Barneville-Carteret augmente de plus de 44 % en raison de la livraison du nouveau port et sa commercialisation en juillet 2021. Si le chiffre d'affaires augmente de manière importante, il reste que les nouveaux emplacements ont été commercialisés de juillet à décembre (six mois). Le chiffre d'affaires est complété depuis juillet 2021 des recettes de vente de carburant, le port ayant récupéré la gestion de la nouvelle station créée avec le nouveau port.

Concernant les dépenses, elles augmentent elles aussi de manière sensible (+ 55 %) au regard des nouveaux équipements mis en service (achat de carburant, entretien plus importants, ...). Les équipements du nouveau port ayant été livrés en juillet, ils sont également amortis sur six mois.

Les autres charges sont également en augmentation (+ 107 k€) du fait principalement de la nouvelle imputation comptable sur cette ligne des frais de personnels et de services apportés par le siège de la SPL (direction, comptabilité, RH, informatique, téléphonie, communication) qui représente 88 k€.

Le compte de résultat affiche un déficit de – 86 691 € en 2021 compte tenu de la livraison des travaux en juillet 2021 (soit six mois de recettes au lieu de douze mois).

C) Investissements réalisés

4 922 419 € TTC ont été investis en 2021 à Barneville-Carteret majoritairement autour de l'agrandissement de la marina.

En effet, le Département de la Manche a confié à la SPL des ports de la Manche la réalisation des travaux d'extension du port qui se sont déroulés d'octobre 2019 à juillet 2021 avec :

- une mise en eau d'une partie du chenal, en aménageant un seuil submersible avec une porte abattante similaire à l'ouvrage existant, dans la partie médiane du chenal, et en effaçant le seuil existant. Le bassin permanent ainsi créé s'étend sur une surface de 13 hectares contre 4,7 précédemment ;

- un reprofilage et dragage du chenal mis en eau et de la zone d'échouage, avec une extraction d'environ 75 000 m³ de sédiments et un reprofilage du talus de la capitainerie, soit une extraction de 4 000 m³ de tout-venant ;

- un aménagement de pontons, pour la plaisance, grande plaisance et pêche, avec mise en œuvre de pieux de guidage fichés dans le substrat schisteux (installation de chantier en décembre 2020).

La capacité d'accueil est passée de 370 à 700 places à flot (incluant les places visiteurs) sur une étendue de treize hectares de surface en eau (au lieu de cinq).



D) Actions marketings et communication

Inauguration de l'agrandissement portuaire le 5 juillet 2021 en présence du président du conseil départemental, du préfet et du maire de Barneville-Carteret :



Tour des ports de la Manche ville départ le 11 juillet 2021 :



E) Fréquentation et analyses

En raison de la crise sanitaire et du brexit, les chiffres de fréquentation ne reflètent pas le potentiel du port de Carteret

AOT annuelles :

647 contrats annuels fait en 2021 + 36 contrats saisonniers.

Escales supérieures à un mois :

Douze escales supérieures à un mois.

Escales en passage :

1 927 nuitées visiteurs.

Flotte de pêche :

Au 31 décembre 2021, seize bateaux de pêche professionnelle sont recensés à l'année au port de Barneville-Carteret.

Bilan du port de Commerce :

- liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes : compte tenu des restrictions sanitaires d'accès aux Îles anglo-normandes, la compagnie maritime Manche Iles Express n'a pas assuré de rotations commerciales au port de Barneville-Carteret en 2021 ;

- fret : le port de Barneville-Carteret a enregistré la débarque de 66,60 tonnes de produits de la mer provenant de Jersey.

F) Qualité/Sécurité /Environnement

Installation environnementale sur le port de Barneville-Carteret :

Les mesures en faveur de l'environnement se sont poursuivies ; on notera entre autres :

- le nettoyage des débourbeurs déshuileurs ;
- l'installation d'une nouvelle pompe eaux grises, eaux noires

Pavillon Bleu 2021 :

Le port est labellisé Pavillon bleu en 2021.

Mise à jour du plan de réception et de traitement des déchets :

Le plan de réception et de traitement des déchets est un document qui doit être mis à jour au minimum tous les cinq ans.

Il a été validé le 3 février 2020.

VI – PORTS DE GRANVILLE



A) CARACTERISTIQUES DE LA DSP DE GRANVILLE

Prise d'effet de la convention : 01/01/2021.

Echéance de la convention : 31/12/2050.

Durée de la convention : 30 ans.

Dans le cadre de la DSP, la SPL des ports de la Manche a l'obligation :

- d'exploiter et gérer l'ensemble des biens mis à sa disposition ainsi que ceux qui pourront être créés ou développés durant la présente convention ;
- d'entretenir, dans les conditions définies à la présente convention, l'ensemble des ouvrages, outillages, équipements et terre-pleins ainsi que ceux qui pourront être créés ou développés durant la présente convention et mis à disposition ultérieurement à la SPL ;
- d'assurer la gestion du domaine public mis à sa disposition ;
- d'assurer la gestion et l'entretien de l'écluse ;
- d'assurer l'entretien courant des digues et jetées extérieures ;
- de réaliser et financer les travaux de dragage du port de plaisance, de pêche et de commerce ;
- d'assurer la mise à jour du plan du périmètre de la concession dans les conditions fixées à l'article 1 de la concession ;
- d'assurer le suivi et la mise à jour de l'inventaire des biens de la concession ;
- d'assurer la gestion administrative, financière et commerciale du port ;
- d'assurer, dans le respect des droits particuliers confiés à la société Port Granville, l'animation et les actions commerciales valorisant les équipements portuaires.

B) DONNEES COMPTABLES

Compte de résultat des ports de Granville :

Granville cumulé trois ports Montant en k€	2021
Chiffre d'affaires plaisance	1 808,78
Chiffre d'affaires pêche	2 060,01
Chiffre d'affaires commerce	471,94
Carburant plaisance	358,43
Subvention festival toute la mer + aides apprentis	76,58
Transfert charges exploitation (notamment refacturations charges de personnels)	2 332,93
Sous total produits	7 108,67
Charges d'exploitation	1 211,39
Carburant plaisance	330,15
Impôts et taxes	149,48
Charges de personnel	2 086,47
Dotations amortissement / provisions	533,88
Redevance DSP	69,55
Frais communs et personnels siège	428,45
Refacturations personnels interne ports GR	2 070,22
Autres charges	0,58
Impôts sur les bénéfices	60,55
Sous total charges	6 940,72
Résultat en k€	167,95

Le résultat d'exploitation des ports de Granville est excédentaire de 167 951 € pour l'année 2021 et se décompose de manière suivante :

- port de pêche : + 23 467 € pour un chiffre d'affaires de 2 060 018 €, soit une marge bénéficiaire de 1,14 % relativement faible au regard des enjeux financiers (ventes sous criée de plus de 21 M€) et malgré de très bons apports/ventes sous criées ;

- port de commerce : + 13 794 € pour un chiffre d'affaires de 471 942 €, soit une marge bénéficiaire de 2,92 %. Ce résultat intègre néanmoins des recettes foncières pour près de 207 000 € (loyers commerciaux) ;

- port de plaisance : + 130 690 € pour un chiffre d'affaires de 1 808 785 €, soit une marge bénéficiaire de 6,03 %. Ce résultat intègre néanmoins des recettes foncières pour près de 109 000 € (loyers commerciaux et parkings).

A noter qu'il n'y a pas eu de gros investissements en 2021 (1^{ère} année d'exploitation), d'où des dotations aux amortissements faibles (23 k€). En revanche la SPL a provisionné 510 k€ pour les gros travaux d'entretien (dragage et entretien de maçonneries). La redevance domaniale versée au Département s'élève à 69 550 € et les impôts locaux (CFE, taxes foncières) à près de 150 000 €.

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation détaillée du chiffre d'affaires de chacune des activités :

Chiffre d'affaires pêche détaillé	Année 2021
taxes de criée	1 356 214 €
taxe d'enregistrement	19 147 €
taxe de ramassage	49 406 €
prestations commerciales	97 981 €
redevance d'équipement port de pêche	428 990 €
criée ventes bateaux	101 670 €
recettes diverses	6 609 €
TOTAL	2 060 017 €

Chiffre d'affaires commerce détaillé	Année 2021
prestations grues/commerce	75 733 €
recettes gare maritime	39 515 €
prestations logimer	62 290 €
droits de port	75 438 €
AOT terre-pleins	207 603 €
recettes diverses	11 363 €
TOTAL	471 942 €

Chiffre d'affaires plaisance détaillé	Année 2021
location longue durée plaisance	1 238 027 €
location courte durée plaisance	341 050 €
recettes cale et parking	76 621 €
ventes carburant plaisance	358 422 €
AOT terre-pleins	82 436 €
manutentions plaisance	67 594 €
recettes diverses	3 058 €
TOTAL	2 167 208 €

C) Investissements réalisés

Activité	Désignation achats/travaux	Montant € HT
Pêche	acquisition d'un chariot élévateur	31 000
	acquisition d'emballages	45 000
	automate distribution glace	20 000
	agrandissement du frigo de Pirou	30 000
	maintenance de l'élévateur	60 000
	amélioration du réseau de vidéosurveillance	25 000
Maintenance manutentions	changement de véhicule de service	8 000
	bornes électriques avant-port	7 000
Plaisance	conduite de dragage	108 000
	amélioration du réseau de vidéosurveillance	45 000
	campagne de dragage	270 000
	mouillages avant-port	70 000
	bungalow terre-plein	5 000
	maintenance élévateur	36 000
Ports de Granville	restructuration informatique / serveurs (investissement global SPL 75 k€ dont 52 k€ pour Granville)	52 000

D) Fréquentation et analyses

PORT DE PECHE :

10 110 tonnes de produits de la pêche ont été débarquées à la halle à marée de Granville en 2021 (7 634 tonnes en 2020) soit une augmentation de 32 % des tonnages.

Le chiffre d'affaires des produits vendus par la criée croit de 44 % en 2021 par rapport à 2020, avec 21,6 millions d'euros de produits vendus, contre 15 millions d'euros en 2020.

Le prix moyen de vente des produits est de 2,14 €/kg, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2020 (1,97 €/kg).

Cette année 2021 peut également être comparée à l'année 2019 avec une hausse de presque 11% en valeur et de 2 % en volume.

Premier port coquillier de France :

- tonnage : 8 874 tonnes soit 88 % des produits débarqués à la halle à marée de Granville sont des coquillages (81 % en 2020) dont 36 % sont des coquilles St Jacques (3 251 tonnes) et 23 % des bulots (2 027 tonnes) ;

- chiffre d'affaires : 16 820 k€ soit 78 % des valeurs (71 % en 2020).

Le Centre logistique de débarque (CLD) de Pirou :

Le CLD contribue à la croissance générale enregistrée par la criée de Granville avec 958 tonnes débarquées en 2021 (essentiellement des bulots 91 %) contre 876 tonnes en 2020. Les volumes débarqués au CLD représentent environ 9,4 % du tonnage de la criée (1,4 % de plus qu'en 2020) et 12 % des valeurs (2 % de plus qu'en 2020).

Acheteurs et vendeurs :

- 142 bateaux ont débarqué à la criée de Granville contre 154 en 2020 ;
- 120 professionnels (grossistes, transformateurs ou détaillants) ont acheté en criée originaires principalement du grand ouest mais aussi de l'étranger (Espagne, Hollande).

PORT DE COMMERCE :

Le trafic « marchandises »



La liaison fret entre Granville et Jersey a clairement été impactée par l'absence de l'agrément pour installation d'un SIVEP sur le port de Granville.

Avec 10 463 tonnes en 2021 pour 117 escales, on note une baisse de 23 % par rapport à 2020 qui comptabilisait 13 583 tonnes pour 165 escales.

Cette baisse (3 120 tonnes) correspond directement à l'impossibilité des trois compagnies opérantes à pouvoir débarquer des produits vivants tels que les huîtres et les moules comme les années précédentes.

A noter la vente de la chargeuse à gravier qui signifie la fin d'une période d'exportation qui aura duré plusieurs décennies.

Aucune escale en 2021, ce qui se traduit par un déclassement de la Zone ISPS début 2022.

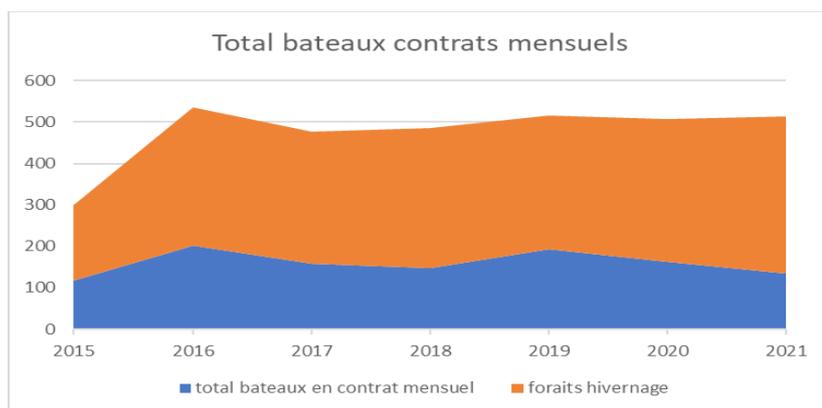
Le trafic « passagers »

L'année 2021 aura été approximativement dans la continuité de 2020 en ce qui concerne les différents trafics et liaisons entre Granville et Jersey, puisque le brexit et la crise sanitaire, toujours d'actualité, auront mis un coup d'arrêt à la compagnie Manche Iles express.

Malgré ce contexte morose, les liaisons proposées par la compagnie Jolie France à destination des Îles Chausey ou des excursions le long des côtes réalisent une fréquentation de + 11 % par rapport à 2020, avec un peu plus de 172 000 rotations (cumul en nombre de passagers entrée/ sortie) renouant avec les années ante Covid.

PORT DE PLAISANCE :

Escales mensuelles :

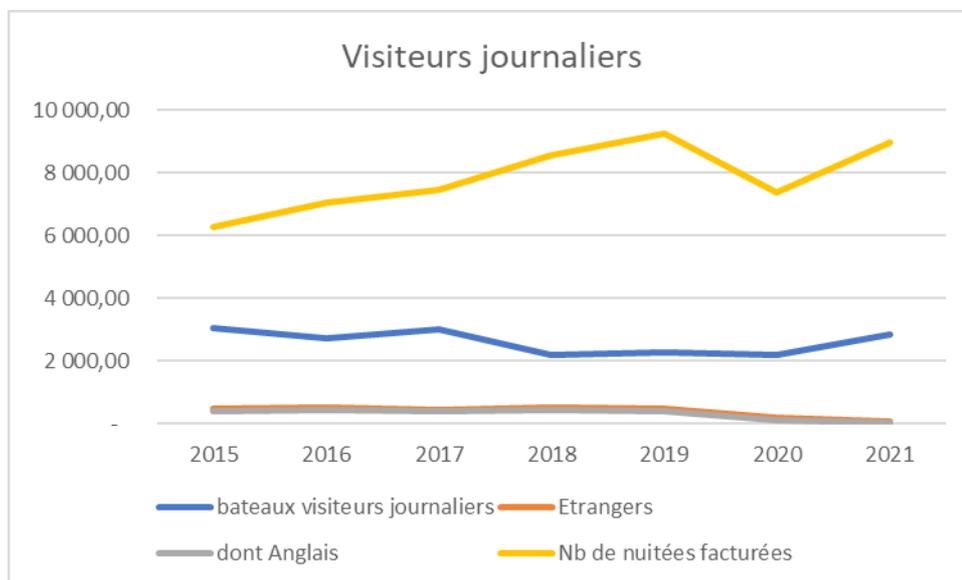


Escales journalières :

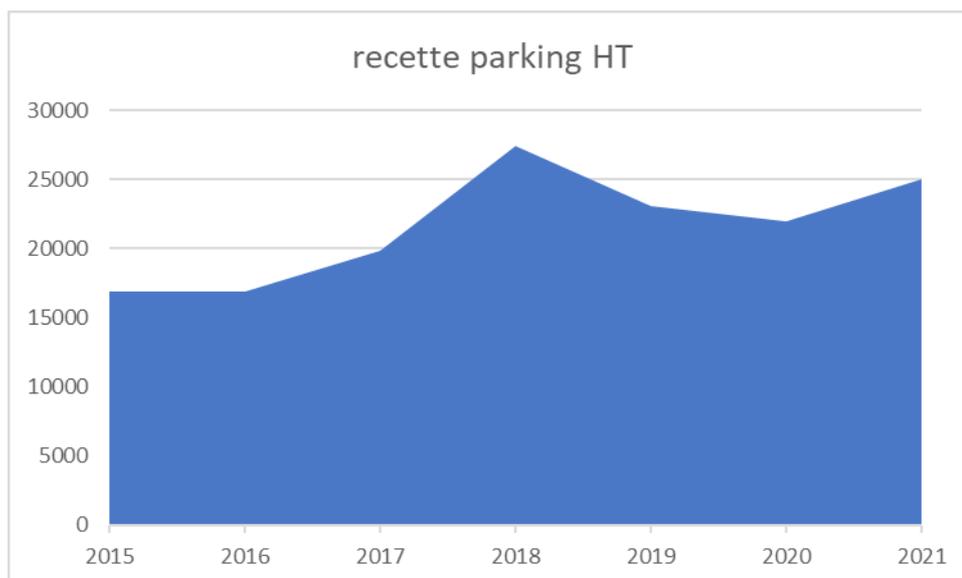
En 2021, le nombre de visiteurs journaliers a augmenté par rapport à 2020 avec 806 bateaux de plus (+ 39,6 %) pour 1 587 nuitées supplémentaires (+ 21,5 %)

Les plaisanciers britanniques, en raison des obligations sanitaires et du brexit, ont vu leur fréquentation baisser de 90 % par rapport à 2019 (2020 n'étant pas une année représentative).

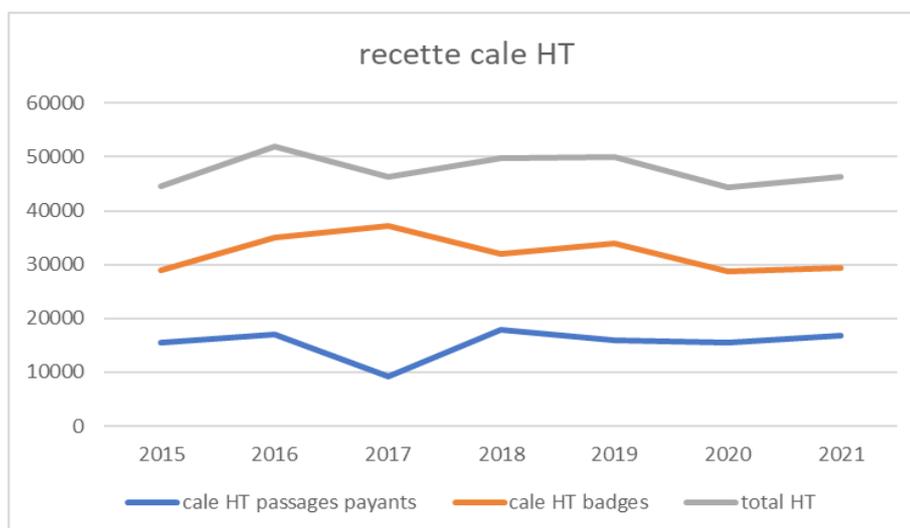
La moyenne de stationnement par bateau est en légère baisse, mais reste supérieure à trois nuitées, ce qui est très satisfaisant (seuil moyen passé au-dessus de trois nuitées depuis 2017, confirmant l'intérêt des plaisanciers pour l'escale Granvillaise).



Parking :



Cale :



E) Qualité/Sécurité /Environnement

Le port de Granville dispose :

- d'un collecteur d'eau de vannes (eaux noires, eaux grises) sur ponton ;
- d'un collecteur de jus de cale sur ponton ;
- plusieurs collecteurs d'huiles minérales usagées ;
- plusieurs sites de tri (verre, emballages, journaux/magazines) ;
- plusieurs récepteurs de déchets ménagers et assimilés.

Mise à jour du plan de réception et de traitement des déchets :

Le plan de réception et de traitement des déchets, commun au port de Granville, a été approuvé, par arrêté n° 2018-356, le 14 novembre 2018 pour une durée de cinq ans. Sa prochaine mise à jour est prévue pour 2023.

L'activité globale est excédentaire en 2021 (+ 117 665 €) et en augmentation par rapport à 2020 (10 721€). Cette évolution s'explique par une hausse des produits (+ 8 582 k€ : + 5 682 k€ de ventes de marchandises et production vendue, + 94 k€ de subvention, + 2 982 k€ de transferts de charges, + 11 k€ d'autres produits, -186 k€ de produits exceptionnels) plus importante que la hausse des charges (+ 8 475 k€ : + 2 592 k€ d'achats de marchandises et charges externes, + 164 k€ d'impôts et taxes, + 1 670 k€ de frais de personnel, + 813 k€ de charges de personnels, + 342 k€ de dotations aux amortissements, + 2 843 k€ d'autres charges, + 38 k€ d'impôts sur le bénéfice, + 8 k€ de charges financières).

L'évolution financière de la structure durant l'exercice 2021 s'explique également par le commencement de la concession de service public pour la gestion du port de Granville au 1^{er} janvier 2021 : reprise des personnels de la chambre de commerce et d'industrie et des personnels du Département affectés à l'exploitation du port, reprise de l'entretien du port de plaisance, du port de pêche et du port de commerce.

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à prendre acte de la présentation des rapports annuels 2021 de la société publique locale des ports de la Manche pour les ports de :

- Saint-Vaast-la-Hougue ;
- Port-Bail-sur-Mer ;
- Barfleur ;
- La Hague ;
- Barneville-Carteret ;
- Granville.

DÉLIBÉRATION CP.2022-11-18.3-27 Ports départementaux délégués - Bilan d'activité 2021 des délégations de service public

Rapporteur : Monsieur Axel Fortin Larivière

Compte tenu des éléments d'information exposés dans le rapport,

La commission permanente du conseil départemental prend acte de la présentation des rapports annuels 2021 de la société publique locale des ports de la Manche pour les ports de :

- Saint-Vaast-la-Hougue ;
- Port-Bail-sur-Mer ;
- Barfleur ;
- La Hague ;
- Barneville-Carteret ;
- Granville.

Adopté à l'unanimité

Vote(s) pour : 26

Vote(s) contre : 0

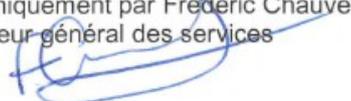
Abstention(s) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré à Saint-Lô, le 18 novembre 2022

Pour le président du conseil départemental,
Jean Morin

Signé électroniquement par Frédéric Chauvel,
directeur général des services



Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20221118-Imc11006604-DE-1-1

Date envoi préfecture : 23/11/2022

Date AR préfecture : 23/11/2022

Date de publication : 24/11/2022

En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du conseil départemental ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.